

Image not found or type unknown



indemnité pour jours perdus

Par **carsouille**, le **20/08/2010** à **15:26**

Bonjour,

Le 25 juillet, se terminer ma maladie professionnelle. N'ayant jamais passé de visite médicale m'a patronne a laissé trainer les jours et ne m'a convoqué que le 04 aout. Je lui ai demandé une indemnité pour ces jours perdus elle a refusé et m'a proposé de les mettre en congés. J'ai refusé. Esce légal de mettre ces jours en congés et ai-je droit à cette indemnité? merci